



COMMUNE DE BROU-SUR-CHANTEREINE

MARCHE DE FOURNITURE ET DE SERVICE

N°004/2025

**FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR LES
BÂTIMENTS COMMUNAUX, L'ARMOIRE COMMERCE AMBULANTS,
L'ECLAIRAGE PUBLIC, LES FEUX TRICOLORES ET LES
PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIÉES**

1 - REGLEMENT DE CONSULTATION

**Marché à procédure adaptée passé en application des article L.2123-1 et
R.2123-1 du Code de la Commande publique**

Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12h00

SOMMAIRE

0	POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
1	OBJET ET ETENDUE DU MARCHE.....	3
1.1	Objet du marché	3
1.2	Étendue de la consultation.....	3
1.3	Décomposition en lots	3
1.4	Nomenclature	3
1.5	Conditions de participation des concurrents.....	3
2	CONDITIONS DU MARCHE	4
2.1	Durée du marché.....	4
2.2	Variantes et Options	4
2.3	Délai de validité des offres	4
2.4	Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
3	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
4	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	4
4.1	Candidature.....	4
4.2	Offre.....	5
5	SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	6
6	CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS.....	6
6.1	Conditions de dépôt des réponses.....	6
6.2	Précision sur la signature électronique.....	7
6.3	Copie de sauvegarde.....	7
7	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.1	Attribution de compétences - Litiges.....	8
7.2	recours.....	8

0 POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de Brou-sur-Chantereine
3 rue Lazare Carnot
77177 Brou-sur-Chantereine

Représentée par Madame BARNIER Stéphanie, Maire.
dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2022,

Tél. : 01.64.26.66.66 ou 01 64.26.66.64

Mail : st@brousurchantereine.fr

1 OBJET ET ETENDUE DU MARCHE

1.1 Objet du marché

La présente consultation concerne la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux, l'armoire commerces ambulants, l'éclairage public et les feux tricolores ainsi que les prestations de services associées, pour la Commune de Brou-sur-Chantereine (77177).

Lieu d'exécution : Commune de Brou-sur-Chantereine (77177).

1.2 Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande publique.

1.3 Décomposition en lots

La consultation se décompose en **deux lots indissociables** :

- **Lot 1 :** Fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux de puissance supérieure à 36 KVa et les prestations de services associées ;
Montant maximum H.T. pour 12 mois : 110.000 euros
- **Lot 2 :** Fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux, l'armoire commerces ambulants, l'éclairage public et les feux tricolores de puissance inférieure à 36 KVa et les prestations de services associées.
Montant maximum H.T. pour 12 mois : 65.000 euros

Les candidats devront compléter **chaque Acte d'Engagement**.

1.4 Nomenclature

Code CPV : 09310000 - Electricité ;

1.5 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Règlement de consultation (RC)

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2 CONDITIONS DU MARCHÉ

2.1 Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2026 à 00h00.

2.2 Variantes et Options

Sans objet

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé au **21/11/2025 à 17h00**.

2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalente.

3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le règlement de Consultation (R.C.) ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- l'acte d'engagement (AE) Lot 1 ;
- l'acte d'engagement (AE) Lot 2 ;
- le bordereau de prix unitaire (BPU) Lot 1 ;
- le bordereau de prix unitaire (BPU) Lot 2 ;
- L'attestation sur l'honneur.

Le dossier de consultation est disponible par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, <https://www.klekoon.com/>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique n'est autorisée.

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 Candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique :

Chaque candidat, ou en cas de groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement, aura à produire un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes dûment remplies, datées :

- Le formulaire DUME (Document Unique de Marché Européen) : possibilité de compléter en ligne le DUME.

Ou les documents suivants :

- L'attestation sur l'honneur du candidat jointe au DCE pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique.
- Une lettre de candidature faisant apparaître si le candidat se présente seul ou en groupement (formulaire DC1),
- La déclaration du candidat concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles (formulaire DC2),
- Dans le cas où la personne qui signerait le marché pour le compte de l'entreprise candidate ne serait pas le dirigeant de l'entreprise, ou tout autre représentant de l'entreprise juridiquement habilité à l'engager, elle devra joindre à l'offre la preuve de sa capacité à signer le marché, par la production d'une délégation de pouvoirs, établie par la personne juridiquement habilitée à engager l'entreprise y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les opérateurs économiques au stade de la passation du marché. En cas d'absence de pouvoir ou d'une délégation qui ne serait pas en bonne et due forme, l'offre de l'entreprise sera rejetée sans être examinée.
- L'extrait K-BIS,
- Attestations fiscales et d'assurance.
- La présentation d'une liste des références de prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Les certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

En cas de sous-traitance :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques ou financières du sous-traitant, le candidat devra produire les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats, ainsi que :

- Le contrat de sous-traitance ou un engagement écrit du ou des sous-traitants ;
- Pour chacun des sous-traitants, le formulaire DC4.

En cas de prestataires groupés : chaque membre doit remettre sous peine de non-conformité l'ensemble des pièces demandées.

Ainsi, la sélection des candidatures s'effectue au regard des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Ne sont pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique.

4.2 Offre

Pièces de l'offre :

- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP), daté et signé, avec le cachet de l'entreprise et le nom lisible du signataire et sa qualité.
- L'acte d'engagement (AE) pour le Lot 1, daté et signé, avec le cachet de l'entreprise et le nom lisible du signataire et sa qualité.
- L'acte d'engagement (AE) pour le Lot 2, daté et signé, avec le cachet de l'entreprise et le nom lisible du signataire et sa qualité.
- Le bordereau de prix unitaire (BPU) pour le Lot 1, daté et signé, avec le cachet de l'entreprise et le nom lisible du signataire et sa qualité.

- Le bordereau de prix unitaire (BPU) pour le Lot 2, daté et signé, avec le cachet de l'entreprise et le nom lisible du signataire et sa qualité.
- Un Mémoire Technique établi dans le cadre du marché.
- L'attestation sur l'honneur datée et signée, avec le cachet de l'entreprise et le nom lisible du signataire et sa qualité.

Pièces à fournir par le candidat retenu :

Le candidat devra fournir dès réception de la lettre l'informant qu'il est retenu et ce, dans un délai maximum de 15 jours, les pièces suivantes :

- Les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 du Code du travail, ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

En cas de non-respect de ce délai, le candidat retenu sera considéré comme ne respectant pas la production des pièces mentionnées ci-dessus et perdra le bénéfice de l'attribution du marché dans les conditions définies par la Loi.

5 SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse seront :

- Le prix des prestations
- La valeur technique de l'offre
- La valeur environnementale de l'offre

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 60 %
- La valeur technique de l'offre : 30 %
- La valeur environnementale de l'offre : 10 %

L'offre la mieux classée sera donc retenue.

Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

6 CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS

6.1 Conditions de dépôt des réponses

Les réponses (candidature et offre), dont le contenu est fixé à l'article 4 du présent règlement, seront déposées de façon dématérialisée sur la plate-forme (Profil d'acheteur) Klekoon à l'adresse suivante : <https://www.klekoon.com>.

Les échanges doivent être dématérialisés. Le profil d'acheteur prévoit une rubrique spécifique où les candidats posent leurs questions et où les acheteurs publics publient les réponses correspondantes pour que l'ensemble des candidats intéressés par le marché y aient accès.

Le dépôt des réponses (candidature et offre) doit avoir lieu avant la date et l'heure indiquées à la page de garde du présent règlement.

Les formats de fichiers acceptés sont : .XLS, .PDF, .DOC, .PPT, JPEG.

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus (sous peine d'irrecevabilité de l'offre), à charge de l'entreprise candidate.

Accompagnement : Pour toute question concernant l'utilisation du site www.klekoon.com, vous pouvez joindre le service support utilisateurs au : 0892 222 401.

Les prérequis techniques pour le dépôt d'une offre par voie électronique sont précisés sur : www.klekoon.com dans l'espace de réponse aux consultations dématérialisées.

Ordre d'ouverture des plis par le Pouvoir Adjudicateur :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt, rappelées en page de garde du Règlement de la Consultation, sera considéré comme hors délai.

Gratuité : La procédure est gratuite. Seuls les frais d'accès au réseau Internet et ceux relatifs à l'obtention et l'utilisation des certificats de signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat reste responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (redirection automatique, utilisation d'anti-spam...) et doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme dématérialisée de la Commune de Brou-sur-Chantereine ne sont pas traités comme des courriels indésirables. Les frais d'accès au réseau et, le cas échéant, de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

6.2 Précision sur la signature électronique

La signature électronique de l'offre est autorisée mais non obligatoire. En cas de signature électronique, le candidat devra fournir le certificat en cours de validité.

Si le candidat souhaite signer les documents, ils doivent être signés de façon unitaire. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

6.3 Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également effectuer, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (Cédérom) ou sur support papier, **à condition que cette copie parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres.**

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas précisés à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

La copie de sauvegarde devra comporter la mention de l'objet de marché concerné et être placée dans un pli cacheté portant la même mention.

Elle sera transmise au choix du candidat par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir sa confidentialité.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Mairie de Brou-sur-Chantereine - Hôtel de Ville - 3 rue Lazare Carnot 77177 Brou-sur-Chantereine.

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 Attribution de compétences - Litiges

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal compétent sera celui du domicile du Pouvoir Adjudicateur.

Préalablement à toute instance contentieuse, les parties s'efforceront de résoudre par voie de conciliation tout différend relatif à l'application ou l'interprétation du présent marché.

Tribunal Administratif de Melun

43 rue du Général de Gaulle

77000 Melun

Tél. 01.60.56.66.30 Fax 01.60.56.66.10

Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr

Site : <https://melun.tribunal-administratif.fr/>

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <https://www.telerecours.fr/>

7.2 recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Via l'application Télérécours.